



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Animaux domestiques

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés dans les locations.

Documents à fournir avant la signature du bail

Un chèque d'un montant égal au loyer mensuel, afin de garantir l'accord verbal entre le futur locataire et le propriétaire.

Le chèque ne sera encaissé qu'une fois le bail démarré, et fera office de caution.

Documents à fournir lors de la signature du bail

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Copie de la carte d'identité recto-verso de chaque occupant |
| <input type="checkbox"/> | 3 derniers bulletins de salaire de chaque occupant |
| <input type="checkbox"/> | Dernier avis d'imposition |
| <input type="checkbox"/> | Attestation de loyer des trois derniers mois |
| <input type="checkbox"/> | L'attestation de souscription d'une assurance habitation |
| <input type="checkbox"/> | L'acte de caution solidaire dûment rempli par un tiers |
| <input type="checkbox"/> | Copie de la carte d'identité recto-verso de la caution |
| <input type="checkbox"/> | Dernier avis de taxe foncière de la caution |

Paiement du loyer

Le paiement du loyer et de la provision sur charges doit être effectué mensuellement, avant le 05 de chaque mois. Un RIB sera fourni pour la mise en place du virement automatique.

Charges

La provision sur charges inclut le chauffage, l'électricité commune (si applicable), l'entretien des espaces verts communs (si applicable).

Le décompte des charges, avec relevé des compteurs individuels, est effectué annuellement le 31 décembre. Pour le suivi régulier de la consommation de chauffage, le compteur correspondant au logement peut être consulté par le locataire sur simple demande au propriétaire.